



Procès Verbal de la réunion avec les Vices Doyens des Facultés

N° 05/VRP-VD/15-16 en date du **Jeudi 28 avril 2016** à 09H30

L'an deux mille seize et le vingt huit du mois d'avril à 09h30 s'est tenue une réunion de travail avec les *Vices Doyens Chargés des Etudes et des Questions Liées aux Etudiants*, sous la présidence du Vice Recteur Chargé de la Pédagogie.

Etaient présents :

- Mr AIT AMOKHTAR H.,	Vice Recteur Chargé de la Pédagogie
- Mr DJERRADA A.,	Vice Doyen de la Faculté Tech
- Mr SIFAOUI H.,	Vice Doyen de la Faculté SE
- Mr AMEUR S.,	Vice Doyen de la Faculté SHS
- Mr CHITER A.,	Vice Doyen de la Faculté DSP
- Mme HAOUCHI A.,	Vice Doyen de la Faculté LL
- Mr OUAOUDIA L.,	Vice Doyen de la Faculté SECG
- Mr AKSAS A.,	Vice Doyen de la Faculté SNV

Ordre du jour :

1. Bilan pédagogique du semestre 1, déroulement des enseignements du semestre 2, examens de fin d'année et de rattrapage.
2. Mobilité Erasmus : candidature et reconnaissance des cursus effectués dans le cadre de la mobilité (Equivalence des acquis).
3. Clarification des conditions de progression avec dettes en Licence (L2 vers L3) et en Master (M1 vers M2)

Le Vice Recteur chargé de la pédagogie a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux présents à la réunion.

Avant d'entamer les points inscrits à l'ordre du jour, le Vice Recteur a rappelé les points les plus importants discutés lors de la réunion de la CRUC qui a eu lieu le 16 avril 2016 (compte rendu détaillé transmis aux facultés le 17 avril 2016), en particulier :

- Les amendements apportés à la circulaire ministérielle relative à la préinscription et à l'orientation des titulaires du baccalauréat au titre de l'année universitaire 2016/2017 (*voir le PV CDU n°21-CDU-15-16 du 17 avril 2016*).
- L'utilisation de la plateforme PROGRES : A partir de la rentrée universitaire 2016/2017, les opérations d'inscription, de transfert et de changement de filière des nouveaux bacheliers se feront en ligne à travers une nouvelle application (PROGRES) conçue dans le cadre du programme PAPS ESRS (Résultat 2). Deux ingénieurs du Vice Rectorat de la Pédagogie suivent actuellement des formations sur cette application. Ils assureront par la suite la formation du personnel des scolarités des facultés.

1. Bilan pédagogique du semestre 1, déroulement des enseignements du semestre 2, examens de fin d'année et de rattrapage.

Les Vices Doyens ont présenté la situation pédagogique qui prévaut au niveau de leurs Facultés, relative au bilan pédagogique du semestre 1, au déroulement des enseignements du semestre 2 et aux examens de fin d'année (sessions normale et rattrapage).

Semestre 1

Dans l'ensemble, les enseignements du semestre 1 ont eu lieu normalement dans la quasi-totalité des départements. Le retard accusé dans certains départements, de la faculté des sciences exactes en particulier, a été rattrapé.

Les examens du semestre 1 et une partie des examens de rattrapage ont eu lieu. Le reste des examens de rattrapage S1 a été programmé, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Faculté	Semestre 1	
	Session normale	Session rattrapage
Tech	Cycles L et M: faits	Cycles L et M: faits
SNV	Cycles L et M: faits	Cycles L et M: faits
SE	Cycles L et M: faits	- Niveau M2: en cours. - Cycle L+niveau M1: programmés pour sept 2016.
SHS	Cycles L et M: faits	Cycles L et M: faits
LL	Cycles L et M: faits Restent quelques examens au département LCA.	<u>Département de français</u> : faits <u>Département d'arabe</u> : Cycle M : faits Cycle L : prévus à partir du 05 juin <u>Département d'anglais</u> : Niveau M2 : faits Cycle L + Niveau M1: prévus à partir du 05 juin <u>Département LCA</u> : Cycle L et M : prévus à partir du 19 juin
DSP	Cycles L et M: faits	Cycle M: faits Cycle L : 19 au 30 juin
SECG	Cycles L et M: faits	Cycle M: faits Cycle L : 26 juin au 04 juillet

Semestre 2

A ce jour, les enseignements du semestre 2 se déroulent normalement. Seuls quelques départements ont accusé un léger retard. A la date fixée pour l'arrêt des cours, le nombre de semaines d'enseignements diffère d'un département à l'autre.

Dans le tableau ci-dessous, sont indiqués :

- la date d'arrêt des cours du semestre 2,
- le nombre moyen de semaines d'enseignements à effectuer à la date d'arrêt des cours.
- les dates prévues pour les examens du semestre 2 (sessions normale et de rattrapage).

Faculté	Semestre 2			
	Date d'arrêt des cours	Nombre moyen de semaines d'enseignements	Examens	
			Session normale	Session rattrapage
Tech	19 mai	10 à 11	23 mai au 08 juin	18 au 30 juin
SNV	19 mai	12	23 mai au 08 juin	18 au 30 juin
SE	02 juin	09	11 au 23 juin	Septembre 2016
SHS	12 mai	08	15 mai au 02 juin	05 au 20 juin
LL	<u>Départements : Français, Anglais et Arabe</u> : 05 mai <u>Département LCA</u> 17 mai	07 à 08	<u>Départements Arabe, Anglais et Français</u> 10 au 26 mai <u>Département LCA</u> à partir du 22 mai	<u>Département de Français</u> 05 au 20 juin <u>Départements: Arabe et Anglais</u> 20 au 30 juin <u>Département LCA</u> : sept.2016.
DSP	05 mai	11	10 au 26 mai	05 au 16 juin
SECG	05 mai	11 à 12	08 au 26 mai	06 au 23 juin

Les soutenances de mémoires de Master auront lieu juste après les examens du semestre 2 et/ou en parallèle avec les examens. Certains départements ont fixé les périodes de déroulement de ces soutenances.

2. Mobilité Erasmus : candidature et reconnaissance des cursus effectués dans le cadre de la mobilité (Equivalence des acquis).

Le problème de reconnaissance des crédits pédagogiques acquis par les boursiers dans le cadre des mobilités prévues par les programmes Erasmus Mundus et Erasmus+, soulevé lors de la réunion du Conseil de Direction en date du 17/04/2016, a été discuté.

Après un large débat, une démarche pour le traitement des dossiers de demande de candidature aux programmes de mobilité a été adoptée comme suit :

- L'étudiant dépose son dossier de demande de candidature au programme de mobilité au niveau de son département.
- L'équipe de formation se prononcera sur l'équivalence entre les programmes des matières choisies par l'étudiant au niveau de l'université d'accueil et ceux de la formation qu'il suit à l'Université de Béjaia. Si nécessaire, l'équipe de formation complète et/ou modifie la liste des matières choisies par l'étudiant.
Dans son Procès-verbal, l'équipe de formation donnera un avis motivé sur le dossier. Dans le cas d'un avis favorable, l'équipe de formation précise la liste des matières que l'étudiant doit suivre au niveau de l'université d'accueil. Dans le cas d'un avis défavorable, l'équipe de formation précise l'équivalent en crédits des matières retenues dans l'équivalence, les matières non retenues, i.e. qui n'ont pas d'équivalence, et le total des crédits manquants.
- Sur la base du Procès-verbal de l'équipe de formation, le chef de département émis un avis sur le dossier. Le dossier, accompagné du PV de l'équipe de formation, sera transmis par la suite au Vice Doyen de la pédagogie qui le transmettra au Vice Recteur chargé des relations extérieures.
- Au retour de mobilité, l'équipe de formation établit à l'étudiant un relevé de notes équivalent à concurrence des crédits validés à l'étranger. Les résultats de l'étudiant seront ainsi intégrés dans le PV de délibérations.

3. Clarification des conditions de progression avec dettes, en Licence (L2 vers L3) et en Master (M1 vers M2)

La progression avec dettes dans les cycles Licence et Master est régie par les articles n°32 et n°35 de l'arrêté n°712 du 03/11/2011. En plus de l'acquisition d'un certain nombre de crédits, ces articles conditionnent l'accès avec dettes à l'acquisition de quelques unités d'enseignements (unités requises).

Comme, pour chaque parcours de formation, les unités d'enseignements requises pour la progression avec dettes ne doivent pas changer d'une année à l'autre, un courrier (*Réf: 171/VRFSPDCFCDFSG/UB/2014 en date du 03/03/2014*) a été adressé aux facultés pour que les équipes de formation définissent les unités requises pour la progression avec dettes dans chaque parcours. Malheureusement, à ce jour, le travail n'a pas été fait dans la plupart des parcours.

A cet effet, il est demandé à tous les départements de relancer les discussions et de définir les unités d'enseignements requises pour la progression avec dettes dans chaque parcours.

La séance fût levée à 12h30mn.

Fait le 28/04/2016
Le Vice Recteur